

Objectifs de soins de santé transversaux

g. 1) Convention post-Covid

prestations applicables à partir du 01-07-2022

Numéro de code		Libellé	Honoraires	Intervention Ambulant		Intervention Hospitalisé	
AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
400013		Traitement dans le cadre du trajet de soins post-covid-19 - Médecin généraliste	0,00	0,00	0,00		
400330		Traitement dans le cadre du trajet de soins post-covid-19 - Kinésithérapeute	0,00	0,00	0,00		
400352		Traitement dans le cadre du trajet de soins post-covid-19 - Psychologue	0,00	0,00	0,00		
400035		Évaluation et/ou intervention kinésithérapeutique individuelle, dans laquelle l'intervention personnelle du kinésithérapeute par bénéficiaire a une durée moyenne globale de 30 minutes	26,10	26,10	26,10		
400050		Examen diététique individuel, anamnèse, établissement d'un diagnostic diététique et élaboration d'un plan de traitement diététique et de conseils en concertation avec le bénéficiaire, d'une durée minimale de 60 minutes	50,00	50,00	50,00		
400116		Intervention diététique individuelle, pour le bénéficiaire, d'une durée minimale de 30 minutes	25,00	25,00	25,00		
400072		Bilan d'observation d'une durée minimale de 60 minutes qui consiste en un examen des possibilités et des limites fonctionnelles du bénéficiaire : - dans les activités de la vie quotidienne (comme les soins personnels, l'alimentation, les relations interpersonnelles, les déplacements) ; - concernant ses activités personnelles, scolaires, professionnelles, socioculturelles et de loisirs ; - aux niveaux physique, sensorimoteur, intellectuel, cognitif et relationnel, ainsi que comportemental ; - dans son environnement physique, social et culturel ; - et aboutissant à l'établissement d'un rapport écrit des examens effectués, adressé au médecin prescripteur	50,00	50,00	50,00		
400131		Intervention ergothérapeutique individuelle pour le bénéficiaire d'une durée minimale de 60 minutes. Cette prestation peut être portée en compte 14 fois au cours d'une année. Cette prestation peut être portée en compte au maximum deux fois par jour	50,00	50,00	50,00		
400094		Examen logopédique individuel, anamnèse, établissement d'un diagnostic logopédique et élaboration d'un plan de traitement et de conseils en concertation avec le bénéficiaire, d'une durée minimale de 60 minutes	50,00	50,00	50,00		
400153		Intervention logopédique individuelle pour le bénéficiaire d'une durée minimale de 30 minutes	29,28	29,28	29,28		
400175		Intervention globale pour l'organisation, la coordination et l'administration de la concertation d'équipe dans le cadre du suivi du patient post-covid-19 (par période de 6 mois) - coordinateur de soins	120,00	120,00	120,00		
400190		Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un médecin généraliste	20,00	20,00	20,00		
400212		Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un kinésithérapeute	20,00	20,00	20,00		
400234		Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un logopède	20,00	20,00	20,00		
400256		Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un diététicien	20,00	20,00	20,00		
400271		Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un ergothérapeute	20,00	20,00	20,00		
400293		Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un médecin spécialiste	20,00	20,00	20,00		
400315		Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un psychologue	20,00	20,00	20,00		